DECRET N° 2022/7057

PM DU 2 9 AOUT 2022

portant nomination d'un responsable au Ministère des Forêts et de la Faune.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995;
- **Vu** le décret n° 2005/099 du 06 avril 2005 portant organisation du Ministère des Forêts et de la Faune, modifié et complété par le décret n° 2005/495 du 31 décembre 2005 ;
- **Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- **Vu** le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

DECRETE:

<u>Article 1</u> er. - Est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé au poste ci-après au Ministère des Forêts et de la Faune :

INSPECTION GENERALE

<u>Inspecteur n°2</u>: **Monsieur TADOUM Martin,** Ingénieur des Eaux et Forêts, **Matricule 551 622-Z**, précédemment en service au Ministère des Forêts et de la Faune, en remplacement de Madame EHETH, née ONGMANONG Victoire, appelée à d'autres fonctions.

<u>Article 2.-</u> L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

<u>Article 3.-</u> Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

LE PREMIER MINISTRE.
CHEF DU GOUVERNEMENT.

Joseph DION NGUTE